

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 40



N°145

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**L'AN deux mille vingt-trois, le 28 septembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL  
Madame Marie-Pascale REMY  
Madame Christiane DESCAMPS  
Monsieur Zayen CHIKHDENE  
Madame Solène DA SILVA  
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ  
Madame Maria Elisabete GONCALVES  
PEIXOTO  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Margaux HOUIS  
Monsieur Zishan BUTT  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Marie-Françoise MESSEZ  
Monsieur Damien BIDAL  
Monsieur Alain DESCAMPS  
Madame Ling LENZI  
Monsieur Philippe ALLAIN  
Monsieur Cédric SCHROEDER  
Monsieur Massinissa HOCINE  
Monsieur Guillaume GODIN  
Madame Véronique DAUVERGNE  
Madame Nabila DJEBBARI  
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

---

Secrétaire de séance : Annie VACHER

---

DGA Solidarité/ Direction de la Santé Publique/

**OBJET : Signature d'une convention de financement avec la Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique DAUVERGNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.6134-1 du Code de la santé publique ;

Vu la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

Vu le projet de convention de financement entre La Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) et la Ville ;

Considérant l'intérêt de renforcer les actions de prévention en matière d'addiction.

Adoption à l'unanimité par 51 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la signature de la convention de financement avec la MILDECA.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>) , dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 03/10/23**  
**Accusé en préfecture :**



93-219300019-20230928-Imc133173-DE-1-1

Publiée le : 03/10/23

Certifiée exécutoire : 03/10/23



Karine FRANCKET